

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<https://jeunesmagistrats.fr/v2/La-faute-du-capitaine.html>

La faute du capitaine

- Le Blog de "Aimache" -

Date de mise en ligne : lundi 9 février 2009

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Le 27 mars 2009 à 14 heures : les français ont rendez-vous avec leur Justice.

Ce jour là, le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) rendra sa décision sur Fabrice Burgaud, le jeune juge d'instruction chargé de l'affaire d'Outreau. Une alternative : soit le CSM considère que Fabrice Burgaud a commis des fautes dans la conduite de son instruction et prononce à son encontre une sanction disciplinaire ; soit il considère que le juge n'a pas commis de faute, et il prononce sa relaxe.

Dans la dernière hypothèse, on imagine l'effroi et l'indignation du peuple français. Nul doute qu'il sera tenté - voire encouragé - de penser que le principal responsable d'un drame retentissant ressort blanchi par ses pairs d'avoir rendu la plus mauvaise justice.

Il faut bien l'admettre au regard du drame vécu par "les acquittés d'Outreau" : l' "Affaire" est un naufrage judiciaire désastreux qui a englouti l'existence d'innocentes victimes. Dommage colatéral non négligable : il a également coûté la considération et la confiance que les Français plaçaient en leur juges.

Comment, dès lors, ne pas obtenir au moins une sanction - sinon la destitution - à l'encontre d'un capitaine de vaisseau qui a si lamentablement fait échouer son navire sur les récifs de l'Injustice ?

Car il est probable que Fabrice Burgaud ait commis des erreurs de pilotage et pris de mauvaises décisions. Mais il est possible aussi que dans la tempête, ce soit toute la machinerie du bateau, toute la chaîne de commandement et tout l'équipage, tous les instruments de pilotage qui aient conduit le capitaine à commettre de dramatiques erreurs d'appréciation. Peut-être aussi que le bateau était trop vieux, trop rouillé, trop inerte, inadapté aux nouvelles mers sur lesquelles il croisait. Dans cette hypothèse, quelle devrait être la juste responsabilité du capitaine ?

Voilà précisément ce à quoi devra réfléchir le CSM pendant le mois et demi qu'il s'est fixé pour délibérer sur le sort de Fabrice Burgaud. Le juge des juges aura à coeur de se méfier des évidences et de ne pas réparer l'injustice en commettant une autre injustice. Il se souviendra qu'au début de l' "Affaire", tous les mis en cause étaient l'évidence coupables alors qu'ils étaient en réalité innocents.

Si d'aventure il ne prononçait aucune sanction contre le juge d'instruction, il ne faudrait pas se méprendre sur son message. Cela ne nierait pas l'existence du drame, ne chercherait pas à en minimiser les conséquences ! Cela pointerait simplement d'autres causes que l'incompétence du capitaine.

Changer l'Homme en laissant le navire obsolète, avec la même machinerie fatiguée, les mêmes instruments faussés, le même équipage paralysé, ce serait s'exposer à provoquer de nouvelles catastrophes. Et sans doute le pire des affronts à faire à la mémoire de tous les naufragés...